

# **Plan directeur de l'examen de compétence en physiothérapie 2018**

## **Renseignements généraux**

En 2017, le Groupe consultatif national en physiothérapie (GCNP) a élaboré son plus récent profil de compétences nécessaires à l'exercice de la physiothérapie au Canada. Cette initiative majeure a été dirigée par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP) et le Conseil canadien des programmes universitaires de physiothérapie (CCPUP), avec le concours d'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC) et de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP). Le projet a été dirigé par un groupe directeur, appuyé par des physiothérapeutes experts en la matière, et éclairé et validé par plus de 1 000 physiothérapeutes agréées de partout au Canada qui ont répondu à un sondage concernant la pratique (pour un aperçu des résultats de ce sondage, et notamment de la composition démographique et de la méthode analytique, veuillez consulter [l'annexe 1](#)). Ce travail de collaboration a abouti à la publication du « [Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada \(2017\)](#) » (le profil de compétences).

## **Quoi de neuf?**

La troisième version du profil de compétences publiée en 2009 était novatrice pour l'époque parce qu'elle était fondée sur des rôles adaptés du cadre CanMEDS bien connu et fort bien documenté. Cette quatrième version du profil de compétences en est le prolongement. Les sept rôles d'un physiothérapeute sont désormais redéfinis en sept compétences; par ailleurs, et pour la première fois, des jalons d'accès à la pratique ont été établis.

## **Qu'est-ce qu'un jalon d'accès à la pratique?**

Un jalon d'accès à la pratique est une aptitude, liée à une compétence essentielle, que l'on attend de la part d'un physiothérapeute qui a terminé ses études et qui est sur le point d'obtenir son permis d'exercice. Ces jalons d'accès à la pratique permettront d'orienter le contenu des programmes de physiothérapie, de définir des normes d'agrément et d'établir une base de référence pour les domaines de spécialisation. Ce qui est important pour l'ACORP, c'est la pertinence desdits jalons aux fins de la mise à jour du plan directeur de l'examen de compétence en physiothérapie (ECP), qui a d'ailleurs été achevée et approuvée par le conseil d'administration de l'ACORP en 2018. Ce nouveau plan directeur servira à élaborer les formulaires d'examen à partir de mai 2020 (composante écrite) et de juin 2020 (composante clinique).

## **Le plan directeur de l'examen**

Le plan directeur de l'examen décrit les éléments essentiels évalués par l'ECP, et indique dans quelle proportion un examen regardera chacun de ces éléments. Ces éléments sont répartis en deux volets : domaines et champs de pratique. Le plan directeur de l'examen permet d'orienter la constitution d'une banque de questions et d'exercices de stations cliniques aux fins de l'ECP. D'autres lignes directrices (tableau 2) sont prises en compte dans l'élaboration des questions d'examen ainsi que la sélection des questions qui seront posées à chaque examen. Les questions contenues dans chaque examen constituent un échantillon représentatif des domaines énumérés au tableau 3 (et cités dans le profil de compétences) et des champs de pratique énumérés au tableau 4.

Ce processus général fait en sorte qu'un examen élaboré à partir de la banque de questions permette effectivement d'évaluer les connaissances, les compétences et les habiletés pertinentes à la pratique de la physiothérapie. Afin de s'assurer que l'ECP respecte les normes d'accès à la pratique de la

physiothérapie, l'ACORP a collaboré à la révision des lignes directrices nationales concernant le contenu des programmes du Conseil canadien des programmes universitaires de physiothérapie (CCPUP). Ces lignes directrices ont été harmonisées avec le profil de compétences quant à trois grands domaines : connaissances de base, compétences minimales d'accès à la pratique, et affections fréquentes en physiothérapie. Le CCPUP prévoit que les documents se rapportant à ces domaines seront prêts à l'automne 2019. Une fois disponibles, ceux-ci seront mis en lien avec ce document à titre de ressources supplémentaires destinées aux candidats.

Le plan directeur de l'examen est examiné et révisé après chaque analyse de la pratique. Les changements apportés au plan directeur de l'examen pour 2020 ont consisté à revoir les proportions de l'examen et à faire correspondre les questions et les exercices de stations cliniques aux domaines, aux compétences et aux jalons d'accès à la pratique énoncés dans le profil de compétences.

Le tableau 4 contient une liste de troubles ayant fait l'objet des questions de l'ECP. L'information présentée dans ce tableau est classée en grandes catégories; les candidats doivent se reporter à cette liste ainsi qu'aux documents du CCPUP dont il est fait mention ci-dessus. Dans tous les cas, les candidats doivent envisager les troubles a) à n'importe quel stade du *continuum* des soins (c.-à-d. soins externes/cliniques, hospitalisation, réadaptation, soins de longue durée), b) à toutes les étapes de la guérison (c.-à-d. prévention, maladie aiguë, subaiguë et chronique), c) pour tous les types de prise en charge (conservatrice, chirurgicale) et d) pendant toute la vie du patient (c.-à-d. du stade pédiatrique au stade gériatrique). *Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le tableau 2.*

Les tableaux suivants se rapportent au plan directeur de l'examen :

- Tableau 1 : Plan directeur de l'examen
- Tableau 2 : Lignes directrices additionnelles pour l'ECP
- Tableau 3 : Domaines, compétences et jalons d'accès à la pratique ayant fait l'objet des questions de l'ECP
- Tableau 4 : Domaines cliniques évalués par l'ECP

**TABLEAU 1 : PLAN DIRECTEUR DE L'EXAMEN**

Domaine	Expertise en physiothérapie	55 % ± 5 %
	Communication	10 % ± 5 %
	Collaboration	10 % ± 5 %
	Gestion	5 % ± 2 %
	Leadership	5 % ± 2 %
	Érudition	5 % ± 2 %
	Professionnalisme	10 % ± 5 %
Domaines cliniques	Musculosquelettique	50 % ± 5 %
	Neurologique	20 % ± 5 %
	Cardiovasculaire-respiratoire	15 % ± 5 %
	Autre	15 % ± 5 %

## TABLEAU 2 : LIGNES DIRECTRICES ADDITIONNELLES POUR L'ECP

*Cette liste n'est pas forcément exhaustive*

<p style="text-align: center;"><b>Continuum des soins</b></p> <p style="text-align: center;">1. Prévention / 2. Entretien / 3. Rétablissement : aigu/ subaigu/ chronique</p>
<p style="text-align: center;"><b>Groupes de clients</b></p> <p style="text-align: center;">1. 0-18 ans / 2. 19-49 ans / 3. 50-65 ans / 4. Plus de 65 ans</p>
<p style="text-align: center;"><b>Sexe des clients</b></p> <p style="text-align: center;">1. Femmes / 2. Hommes</p>
<p style="text-align: center;"><b>Milieus de pratique</b></p> <p style="text-align: center;">1. Établissement de soins aigus / 2. Cabinet privé / 3. Centre de réadaptation / 4. Soins communautaires / 5. Établissement de soins prolongés</p>
<p style="text-align: center;"><b>Considérations connexes</b></p> <p style="text-align: center;">1. Obstacles liés à la langue/communication / 2. Différences socio-culturelles / 3. Incapacités fonctionnelles / 4. Facteurs liés à un travail exigeant / 5. Facteurs socio-économiques / 6. Facteurs sociaux</p>

**TABLEAU 3 : DOMAINES, COMPÉTENCES ET JALONS D'ACCÈS À LA PRATIQUE AYANT FAIT L'OBJET DES QUESTIONS DE L'ECP**

*Pour consulter les descriptions et les définitions pertinentes à la présente section, veuillez consulter le « [Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada \(2017\)](#) »*

<b>DOMAINE 1 : EXPERTISE EN PHYSIOTHÉRAPIE (55 % ± 5 %)</b>
<b>Compétences essentielles 1.1 : Adopter une approche centrée sur le client.</b>
<i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i>
<p>1.1.1 Agir d'une manière qui respecte le caractère unique, la diversité et l'autonomie du client et qui est dans son intérêt supérieur.</p> <p style="padding-left: 40px;">1.1.2 Fournir l'information pertinente au client durant les soins.</p> <p style="padding-left: 40px;">1.1.3 Faire participer activement le client dans le processus décisionnel.</p> <p style="padding-left: 80px;">1.1.4 Habilitier le client à s'engager dans ses soins de santé.</p> <p style="padding-left: 80px;">1.1.5 Établir et maintenir un rapport de confiance avec le client.</p> <p style="padding-left: 40px;">1.1.6 S'assurer que le client donne un consentement éclairé et continu.</p>
<b>Compétences essentielles 1.2 : Assurer la sécurité physique et émotionnelle du client.</b>
<i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i>
<p style="padding-left: 40px;">1.2.1 Identifier les précautions, les contre-indications et les risques propres au client.</p> <p style="padding-left: 80px;">1.2.2 Adopter des techniques de manœuvres physiques sécuritaires du client.</p> <p>1.2.3 Appliquer des méthodes d'évaluation et d'intervention de manière à améliorer la sécurité et le confort du client.</p> <p style="padding-left: 40px;">1.2.4 Surveiller l'état physique et émotionnel du client durant les soins et réagir en conséquence.</p> <p style="padding-left: 40px;">1.2.5 Identifier les incidents évités de justesse et les événements indésirables et y réagir.</p>
<b>Compétences essentielles 1.3 : Effectuer l'évaluation du client.</b>
<i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i>
<p>1.3.1 Interroger le client pour obtenir des renseignements pertinents sur son état de santé ainsi que sur les facteurs personnels et environnementaux.</p> <p style="padding-left: 40px;">1.3.2 Déterminer les attentes du client et leur pertinence par rapport à la physiothérapie.</p> <p style="padding-left: 40px;">1.3.3 Obtenir des renseignements pertinents sur l'état du client auprès d'autres sources.</p> <p style="padding-left: 80px;">1.3.4 Identifier les comorbidités qui ont un impact sur l'approche d'évaluation.</p> <p>1.3.5 Identifier les problèmes de santé urgents qui nécessitent une attention immédiate et prendre les mesures appropriées.</p> <p>1.3.6 Identifier les problèmes de santé non urgents qui pourraient bénéficier d'un aiguillage vers d'autres services, et en informer le client.</p> <p style="padding-left: 80px;">1.3.7 Choisir et exécuter les tests et les outils de mesures appropriés.</p>
<b>Compétences essentielles 1.4 : Établir un diagnostic et un pronostic.</b>
<i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i>
<p style="padding-left: 40px;">1.4.1 Interpréter les résultats de l'évaluation et les autres données pertinentes.</p> <p>1.4.2 Identifier les déficiences au niveau des fonctions organiques et des structures anatomiques, les limitations d'activités et les restrictions de participation du client.</p>

<p>1.4.3 Établir un diagnostic en physiothérapie.</p> <p>1.4.4 Établir un pronostic provisoire.</p> <p>1.4.5 Déterminer si la physiothérapie est indiquée.</p> <p>1.4.6 Déterminer si l'orientation vers un autre physiothérapeute ou un autre professionnel de la santé est indiquée.</p>
<p><b>Compétences essentielles 1.5 : Élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer un plan d'intervention.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>1.5.1 Établir les objectifs de traitement pour la physiothérapie.</p> <p>1.5.2 Déterminer un plan d'intervention.</p> <p>1.5.3 Mettre en œuvre les interventions planifiées.</p> <p>1.5.4 Aider le client à développer des habiletés d'autogestion.</p> <p>1.5.5 Surveiller l'état du client durant les interventions et réagir en conséquence.</p> <p>1.5.6 Réévaluer l'état et les besoins du client lorsque pertinent.</p> <p>1.5.7 Modifier le plan d'intervention lorsque pertinent.</p>
<p><b>Compétences essentielles 1.6 : Compléter ou transférer les soins.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>1.6.1 Évaluer l'efficacité de l'intervention et l'atteinte des objectifs du client.</p> <p>1.6.2 Élaborer un plan de congé ou un plan de transition des soins.</p> <p>1.6.3 Préparer le client au congé ou à la transition des soins.</p> <p>1.6.4 Veiller à l'échange efficace de l'information au cours de la transition.</p>
<p><b>Compétences essentielles 1.7 : Planifier, mettre en œuvre et évaluer les programmes.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>1.7.1 Déterminer les possibilités de programme de physiothérapie de groupe.</p> <p>1.7.2 Établir les buts du programme et élaborer un plan.</p> <p>1.7.3 Mettre en œuvre le plan du programme.</p> <p>1.7.4 Évaluer le programme.</p>
<p><b>DOMAINE 2 : COMMUNICATION (10 % ± 5 %)</b></p>
<p><b>Compétences essentielles 2.1 : Utiliser la communication orale et non verbale efficacement.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>2.1.1 Parler clairement et de manière concise.</p> <p>2.1.2 Faire preuve d'écoute active afin de gagner la confiance et de favoriser l'échange d'information.</p> <p>2.1.3 Utiliser le langage corporel et y répondre adéquatement.</p> <p>2.1.4 Donner et recevoir de la rétroaction de manière constructive.</p>
<p><b>Compétences essentielles 2.2 : Utiliser la communication écrite efficacement.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>2.2.1 Écrire clairement, de manière concise et organisée.</p> <p>2.2.2 S'assurer que les communications écrites sont lisibles.</p> <p>2.2.3 Préparer des dossiers de santé et autres documents complets, précis et adaptés aux objectifs.</p>
<p><b>Compétences essentielles 2.3 : Adapter l'approche de communication au contexte.</b></p>

<b><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></b>
2.3.1 Adapter la stratégie de communication à l'objectif et au lieu. 2.3.2 Utiliser la terminologie appropriée. 2.3.3 Adapter la communication au niveau de la compréhension de l'interlocuteur. 2.3.4 S'assurer que la communication se réalise au moment opportun. 2.3.5 Communiquer l'information avec empathie et respect.
<b>Compétences essentielles 2.4 : Utiliser les outils et les technologies de l'information et de la communication de manière efficace.</b>
<b><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></b>
2.4.1 Employer des appareils d'assistance et de suppléance pour améliorer la communication. 2.4.2 Utiliser les technologies électroniques de manière adéquate et responsable. 2.4.3 Utiliser des images, des vidéos et d'autres médias pour améliorer la communication.
<b>DOMAINE 3 : COLLABORATION (10 % ± 5 %)</b>
<b>Compétences essentielles 3.1 : Promouvoir une approche intégrée des services aux clients.</b>
<b><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></b>
3.1.1 Identifier les situations liées à la pratique qui peuvent bénéficier des soins en collaboration. 3.1.2 Mobiliser le client comme membre de l'équipe.
<b>Compétences essentielles 3.2 : Contribuer à un travail d'équipe efficace.</b>
<b><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></b>
3.2.1 Reconnaître et respecter les rôles des autres. 3.2.2 Échanger de l'information au sujet du rôle et des connaissances du physiothérapeute. 3.2.3 Négocier les rôles et les responsabilités partagées et qui se chevauchent. 3.2.4 Maintenir des relations de travail mutuellement bénéfiques. 3.2.5 Interagir avec les autres de manière à promouvoir l'inclusion.
<b>Compétences essentielles 3.3 : Faciliter les collaborations.</b>
<b><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></b>
3.3.1 Respecter les principes reconnus du travail d'équipe. 3.3.2 Participer à un leadership partagé. 3.3.3 Échanger les renseignements pertinents avec l'équipe. 3.3.4 Participer à la prise de décisions partagée et collaborative et être respectueux de la collaboration de tous. 3.3.5 Participer à l'évaluation et aux initiatives d'amélioration de l'équipe.
<b>Compétences essentielles 3.4 : Contribuer à la résolution des conflits.</b>
<b><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></b>
3.4.1 Reconnaître les conflits réels ou possibles, et réagir de manière constructive. 3.4.2 Appliquer les principes de résolution de conflit de manière structurée.
<b>DOMAINE 4 : GESTION (10 % ± 2 %)</b>
<b>Compétences essentielles 4.1 : Soutenir l'excellence organisationnelle.</b>
<b><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></b>

<p>4.1.1 Appuyer la mission et la vision organisationnelles.</p> <p>4.1.2 Se conformer aux politiques, procédures et directives organisationnelles.</p> <p>4.1.3 Comblent les écarts entre les attentes de l'employeur et les normes professionnelles.</p> <p>4.1.4 Adopter des pratiques organisationnelles adéquates.</p>
<p><b>Compétences essentielles 4.2 : Utiliser les ressources de manière efficace et efficiente.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>4.2.1 Fournir des services en tenant compte des besoins du client et des ressources disponibles.</p> <p>4.2.2 Aborder les problèmes liés aux listes d'attente, la charge de travail et à l'accès aux services.</p> <p>4.2.3 Gérer son temps efficacement.</p> <p>4.2.4 Régler les problèmes liés à la disponibilité de l'équipement et des fournitures.</p>
<p><b>Compétences essentielles 4.3 : S'assurer d'un milieu de pratique sécuritaire.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>4.3.1 Identifier les risques et atténuer les dangers en milieu de travail.</p> <p>4.3.2 Maintenir un environnement de travail propre, organisé et accessible.</p> <p>4.3.3 Adhérer à des pratiques sécuritaires, tant au niveau individuel, d'équipe et/ou organisationnel.</p> <p>4.3.4 Utiliser des pratiques exemplaires relativement au contrôle des infections.</p> <p>4.3.5 Adapter l'environnement de travail pour améliorer la sécurité émotionnelle.</p> <p>4.3.6 Veiller au nettoyage et à l'entretien régulier de l'équipement.</p>
<p><b>Compétences essentielles 4.4 : Utiliser les ressources de manière efficace et efficiente. S'assurer d'un milieu de pratique sécuritaire.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>4.4.1 Appliquer des stratégies d'amélioration de la qualité dans le cadre de la prestation de services de première ligne.</p> <p>4.4.2 Participer aux initiatives organisationnelles d'amélioration de la qualité.</p> <p>4.4.3 Utiliser les mesures de résultats pour évaluer la prestation des services.</p>
<p><b>Compétences essentielles 4.5 : Superviser les autres.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>4.5.1 Évaluer la compétence du personnel participant à la prestation des services de physiothérapie avant d'assigner les soins.</p> <p>4.5.2 Assigner au personnel participant à la prestation des services de physiothérapie les soins pertinents et surveiller la prestation.</p> <p>4.5.3 Contribuer à l'orientation et à la formation du personnel participant à la prestation des services de physiothérapie.</p> <p>4.5.4 Donner des conseils et de la rétroaction sur le rendement au personnel participant à la prestation des services de physiothérapie.</p>
<p><b>Compétences essentielles 4.6 : Gérer l'information sur la pratique de manière sécuritaire et efficace.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>4.6.1 Tenir des dossiers exhaustifs, exacts et opportuns sur les clients et la gestion de la pratique.</p> <p>4.6.2 Gérer les dossiers de santé et d'autres renseignements en formats papier et électronique.</p> <p>4.6.3 Veiller à la conservation, au stockage, au transfert et à la destruction sécuritaires des documents.</p>

4.6.4 Maintenir la confidentialité des dossiers et des données, avec un accès approprié.

**DOMAINE 5 : LEADERSHIP (5 % ± 2 %)**

**Compétences essentielles 5.1 : Défendre les besoins des clients en matière de santé.**

*Jalons d'entrée à la pratique connexes*

- 5.1.1 Défendre une meilleure accessibilité et un accès soutenu aux services de physiothérapie et aux autres services dans le réseau de la santé.
- 5.1.2 Encourager les clients à trouver des solutions pour répondre à leurs besoins de santé.
- 5.1.3 Promouvoir une culture centrée sur le client.

**Compétences essentielles 5.2 : Promouvoir l'innovation des soins de santé.**

*Jalons d'entrée à la pratique connexes*

- 5.2.1 Se tenir au fait des nouvelles technologies et soutenir leurs utilisations pour améliorer les services de physiothérapie.
- 5.2.2 Défendre les nouvelles approches pour améliorer les soins aux clients.
- 5.2.3 Promouvoir des solutions aux défis rencontrés dans le cadre de la pratique de la physiothérapie.

**Compétences essentielles 5.3 : Contribuer à l'avancement de la profession de physiothérapeute.**

*Jalons d'entrée à la pratique connexes*

- 5.3.1 Promouvoir la valeur de la physiothérapie sur la santé des clients.
- 5.3.2 Participer à des activités pour soutenir l'avancement de la profession de physiothérapeute.
- 5.3.3 Contribuer aux activités de leadership en milieu de travail.

**DOMAINE 6 : ÉRUDITION (5 % ± 2 %)**

**Compétences essentielles 6.1 : Adopter une approche fondée sur les données probantes pour la pratique.**

*Jalons d'entrée à la pratique connexes*

- 6.1.1 Intégrer les meilleures preuves disponibles à la prise de décisions cliniques.
- 6.1.2 Intégrer le contexte du client à la prise de décisions cliniques.
- 6.1.3 Intégrer les connaissances et l'expérience personnelle à la prise de décisions cliniques.
- 6.1.4 Prendre des décisions en fonction d'un cadre de raisonnement clinique établi.
- 6.1.5 Adopter une approche structurée pour évaluer l'efficacité des décisions.

**Compétences essentielles 6.2 : Participer à la recherche scientifique.**

*Jalons d'entrée à la pratique connexes*

- 6.2.1 Déterminer les enjeux éthiques liés à la recherche scientifique.
- 6.2.2 Formuler des questions pertinentes à la pratique pouvant faire l'objet d'une recherche.
- 6.2.3 Consulter des sources d'information fiables.
- 6.2.4 Évaluer l'information de façon critique.
- 6.2.5 Contribuer aux activités de recherche.
- 6.2.6 Contribuer à la gestion des connaissances.

**Compétences essentielles 6.3 : Intégrer l'autoréflexion et la rétroaction externe afin d'améliorer la pratique personnelle.**

*Jalons d'entrée à la pratique connexes*

- 6.3.1 Solliciter la rétroaction des autres relativement au rendement et au comportement personnels.



<p>6.3.2 Comparer son rendement et son comportement personnel aux attentes professionnelles et organisationnelles.</p> <p>6.3.3 Identifier les besoins d'apprentissage à partir d'une approche réflexive et de rétroaction externe.</p> <p>6.3.4 Élaborer et mettre en place un plan pour répondre à ses besoins d'apprentissage.</p>
<p><b>Compétences essentielles 6.4 : Se tenir au fait des nouveautés dans le domaine de pratique.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>6.4.1 Accéder aux informations récentes concernant le domaine de pratique.</p> <p>6.4.2 Déterminer le potentiel d'applicabilité des informations émergentes à la pratique personnelle.</p>
<p><b>Compétences essentielles 6.5 : Contribuer à l'apprentissage des autres.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>6.5.1 Déterminer les besoins d'apprentissage des autres en matière de physiothérapie.</p> <p>6.5.2 Donner de la formation aux pairs et aux autres prestataires de soins de santé.</p> <p>6.5.3 Contribuer à la formation clinique des étudiants.</p> <p>6.5.4 Évaluer l'efficacité des activités d'apprentissage offertes aux autres.</p>
<p><b>DOMAINE 7 : PROFESSIONNALISME (10 % ± 5 %)</b></p>
<p><b>Compétences essentielles 7.1 : Respecter les exigences juridiques et réglementaires.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>7.1.1 Se conformer aux lois fédérales et provinciales/ territoriales applicables.</p> <p>7.1.2 Se conformer aux exigences réglementaires.</p> <p>7.1.3 Respecter la confidentialité et la vie privée s'il y a lieu.</p>
<p><b>Compétences essentielles 7.2 : Se comporter de manière éthique.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>7.2.1 Appliquer un cadre éthique pour guider la prise de décisions.</p> <p>7.2.2 Régler les conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus.</p> <p>7.2.3 Promouvoir les services de manière éthique.</p>
<p><b>Compétences essentielles 7.3 : Assumer la responsabilité sociale comme professionnel de la santé.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>7.3.1 Se tenir au fait des enjeux et des avancements touchant le système de santé à l'échelle locale, nationale et mondiale.</p> <p>7.3.2 Montrer sa connaissance des déterminants sociaux de la santé et des nouvelles tendances qui peuvent avoir une incidence sur la pratique de la physiothérapie.</p>
<p><b>Compétences essentielles 7.4 : Agir avec intégrité professionnelle.</b></p>
<p><i>Jalons d'entrée à la pratique connexes</i></p> <p>7.4.1 Se comporter avec honnêteté et respect envers les autres.</p> <p>7.4.2 Se comporter d'une manière qui valorise la diversité.</p> <p>7.4.3 Travailler dans les limites du champ de pratique de la physiothérapie et de son niveau de compétence personnelle.</p> <p>7.4.4 Accepter la responsabilité de ses décisions et actions.</p> <p>7.4.5 Adopter une conduite professionnelle.</p>

7.4.6 Maintenir des limites professionnelles.

7.4.7 Répondre de manière constructive aux changements touchant le milieu de travail.

**Compétences essentielles 7.5 : Maintenir son bien-être personnel en accord avec les besoins de la pratique.**

***Jalons d'entrée à la pratique connexes***

7.5.1 Équilibrer les demandes personnelles et professionnelles.

7.5.2 Tenir compte des facteurs physiques, émotionnels et psychologiques qui nuisent au rendement en milieu de travail.

**TABLEAU 4 : DOMAINES CLINIQUES ÉVALUÉS PAR L'ECP**  
***Utilisation conjointe avec les documents du CCPUP décrits à la page 1.***

<b>01.01. MUSCULOSQUELETTIQUE</b>
01.01.01 Contusions / étirements /déchirures/ faiblesse musculaires
01.01.02 Dysfonctionnement du plancher pelvien
01.01.03 Entorses/déchirures ligamentaires
01.01.04 Tendinopathie; ruptures et déchirures tendineuses
01.01.05 Fasciite, déchirure fasciale, restriction myofasciale
01.01.06 Dérangements/dysfonctionnement articulaires (ex. : hémarthrose/épanchement, hypermobilité/hypomobilité)
01.01.07 Fractures, luxation, subluxations
01.01.08 Ostéoporose/ostéopénie
01.01.09 Lésions méniscales
01.01.10 Maladie dégénérative des articulations et troubles arthritiques
01.01.11 Anomalies vertébrales mécaniques (ex. douleur lombaire, scoliose)
01.01.12 Affections inflammatoires/infectieuses du système musculosquelettique (ex. : ostéomyélite)
01.01.13 Amputations
01.01.14 Malformations congénitales (ex. pied bot varus équin, dysplasie de la hanche)
01.01.15 Cicatrices
01.01.16 Douleur chronique/fibromyalgie
01.01.17 Maladies rhumatismales
<b>01.02. NEUROLOGIQUE</b>
01.02.01 Accident vasculaire cérébral/accidents ischémiques transitoires
01.02.02 Lésion cérébrale acquise
01.02.03 Lésion de la moelle spinale
01.02.04 Troubles neurologiques/neuromusculaires dégénératifs (ex. : dystrophies musculaires; sclérose latérale amyotrophique)
01.02.05 Troubles de démyélinisation (ex. : sclérose en plaques)
01.02.06 Affections inflammatoires/infectieuses du système nerveux (ex. : méningite, syndrome de Guillain-Barré)
01.02.07 Syndrome post-polio
01.02.08 Troubles cérébelleux
01.02.09 Troubles vestibulaires
01.02.10 Neuropathies (ex. : neuropathies périphériques, syndrome douloureux régional complexe)
01.02.11 Lésions développementales/de naissance (ex. : infirmité motrice cérébrale, myéломéningocèle)
01.02.12 Troubles de santé mentale (ex. : démence, délire, dépression, troubles affectifs et cognitifs)
01.02.13 Altération du niveau de conscience (ex. : coma, crise d'épilepsie)
01.02.14 Dysfonctionnement du tissu neural/dysfonctionnement neurodynamique

### **01.03. CARDIOVASCULAIRE-RESPIRATOIRE**

- 01.03.01 Maladie/malformation/lésion cardiaques (ex. : artériosclérose, traumatisme contondant)
- 01.03.02 Ischémie et infarctus du myocarde
- 01.03.03 Insuffisance cardiaque, cœur pulmonaire
- 01.03.04 Pneumonie (primaire ou post-opératoire/prévention)
- 01.03.05 Atélectasie (primaire ou post-opératoire/prévention)
- 01.03.06 Lésion pulmonaire aiguë (ex. : syndrome de détresse respiratoire de l'adulte/de l'enfant, pneumothorax)
- 01.03.07 Maladie pulmonaire obstructive chronique (ex. : emphysème, bronchectasie)
- 01.03.08 Maladie pulmonaire restrictive (ex. : fibrose, asthme)
- 01.03.09 Tuberculose
- 01.03.10 Épanchement pleural
- 01.03.11 Œdème pulmonaire
- 01.03.12 Fibrose kystique
- 01.03.13 Affections des vaisseaux sanguins (ex. : anévrisme, maladie vasculaire périphérique, maladie artérielle périphérique)
- 01.03.14 Troubles hématologiques

### **01.04. AUTRE**

- 01.04.01 Maladie épisodique (ex. : hémophilie; maladie auto-immune mentionnée nulle part ailleurs)
- 01.04.02 Oncologie
- 01.04.03 Troubles/affections métaboliques (ex. : diabète)
- 01.04.04 Lymphœdème
- 01.04.05 Septicémie/infection
- 01.04.06 Obésité
- 01.04.07 Affections liées à la grossesse et à la période postnatale
- 01.04.08 Troubles tégumentaires (ex. : brûlures, plaies, affections cutanées)
- 01.04.09 Tumeurs
- 01.04.10 Affections complexes (systèmes/diagnostics multiples)
- 01.04.11 VIH/sida
- 01.04.12 Populations en bonne santé (ex. : promotion de la santé; information du public)
- 01.04.13 Troubles gastro-intestinaux